

# CNU 27

## Compte-rendu de la session

### Suivi de carrière 2021

La section 27 (Informatique) s'est réunie les 13 et 14 octobre 2021 à Paris, dans les locaux de l'Université de Paris, pour examiner les dossiers déposés pour la session Suivi de carrière 2021. Ce document présente un bilan de cette session.

En préambule, nous rappelons que, en section 27, le suivi de carrière n'est pas une évaluation des activités. Il s'agit, pour la section, d'un outil permettant aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs (EC) qui le souhaitent, d'instaurer un échange avec la section sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice de leurs missions et les conditions de travail. Le non dépôt de dossier ou le dépôt d'un dossier non renseigné, de même que le dépôt d'un dossier renseigné bien évidemment, est sans conséquence sur les autres demandes qui seraient faites ultérieurement par l'EC au CNU 27.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, chaque dossier a été préalablement étudié par deux rapporteuses ou rapporteurs qui en ont fait une présentation en session.

#### Bilan qualitatif

Globalement, la section constate, à la lecture des 47 dossiers déposés (34 MCF et 13 PR), que les collègues sont motivés et impliqués, qu'ils aiment leur métier, qu'ils ont à cœur de remplir leurs missions en enseignement, en recherche et en innovation, notamment par exemple au bénéfice des formations qui sont dispensées aux étudiantes et aux étudiants, malgré toutes les difficultés auxquelles il faut faire face et qui entravent le bon déroulement de ces missions. Ces difficultés ne sont malheureusement pas nouvelles et ont pour certaines déjà été relevées par la section les années précédentes.

Par ailleurs, la section a été marquée dans les dossiers soumis en 2021 par le mal-être et l'épuisement qui transparaissent de façon très visible dans plusieurs dossiers et qui conduisent certains collègues concernés à envisager ouvertement un changement de métier. Pour la plupart, les causes sont dues à un sous-encadrement en EC en informatique dans les composantes d'enseignement, un sous-encadrement en personnels administratif et technique d'appui, qui, eux-aussi font face à des situations difficiles, mais aussi à des responsabilités mal prises en compte dans l'évolution de la carrière et parfois mal réparties.

Face à ces difficultés récurrentes d'années en années, la section souhaite émettre un certain nombre de recommandations.

- Face au nombre important de cas de surcharge en heures d'enseignement, pouvant aller jusqu'à plus de 200% du service statutaire, et comme cela se pratique dans certaines composantes ou établissements, la mise en place d'un maximum pédagogique (nombre d'heures complémentaires maximum par EC) doit être envisagée comme solution institutionnelle.

- Face aux risques constatés concernant la santé des personnels, notamment aux risques d'épuisement, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des CHSCT locaux.

De manière plus générale, en lien avec les éléments remontés dans les dossiers, la section souhaite rappeler que :

- Le recours à des PRAG, des CDD ou CDI pour assurer des missions d'enseignement afin de faire face aux surcharges d'heures n'est pas une solution viable à long terme notamment du point de vue de la recherche et de l'innovation.
- Malgré les encouragements multiples à développer l'interdisciplinarité, sa prise en compte, à laquelle le CNU 27 est attaché, dans les carrières, l'avancement et les missions locales est encore loin d'être effective et des collègues concernés font état d'un certain découragement face au manque de perspectives.

## Bilan quantitatif

Parmi les établissements concernés par le suivi de carrière en 2021, 27 accueillent des EC de section 27. Parmi les 47 dossiers déposés (34 MCF et 13 PR), 37 émanent de ces 27 établissements. 10 autres dossiers ont été déposés par des EC en poste dans 5 autres établissements.

Parmi les 47 dossiers déposés, 25 dossiers interpellent la section sur une ou plusieurs difficultés rencontrées et 22 dossiers ne font pas remonter de difficulté particulière.

Parmi les 25 dossiers qui font part d'une ou plusieurs difficultés :

- 23 font part de cas installés de surcharge d'enseignement, allant bien au-delà du service statutaire et pouvant atteindre parfois plus de 200% de ce service statutaire,
- 9 dossiers font part de surcharge quant à des responsabilités, essentiellement en enseignement, chronophages et trop peu accompagnées et/ou reconnues,
- 5 dossiers font part de nombreuses alertes quant à des conditions de travail dégradées, notamment en termes de surcharge horaire en enseignement, qui ont déjà été signalées, par exemple lors de précédentes visites de comités Hcéres, mais qui sont restées sans réponse de la part des établissements concernés,
- 2 dossiers font part de projets peu favorables d'évolution des espaces de travail ou alertent sur le niveau fortement dégradé des locaux,
- 2 dossiers font part de situations conflictuelles avec les directions des établissements concernés,
- 2 dossiers font part de difficulté liées à des sites d'enseignement et/ou de recherche éloignés,
- 1 dossier fait part d'un blocage d'évolution de carrière,
- 1 dossier fait part de difficulté d'accès à des enseignements en master du fait d'une composante d'affectation ne dispensant pas cette formation.

## Conclusion

La section 27 a continué à mettre en œuvre en 2021, comme elle le pratique depuis 2017, un suivi de carrière qui permet d'instaurer un échange sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice et les conditions de travail. Les retours des collègues, suite à la prise de connaissance des observations de la section, sont en effet positifs et montrent que la démarche est

comprise et saluée. Néanmoins, la section continue de constater et de regretter le peu d'information sur les mesures correctives censées être prises par les établissements pour répondre aux demandes faites par le CNU 27 lors des sessions précédentes du suivi de carrière.